

Mon enfant a des symptômes

(infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, toux, fatigue inexplicable, douleur musculaire inexplicable, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, vomissement)

LA RÈGLE D'OR : il ne doit pas aller à l'école

Si les symptômes se déclarent à l'école, l'enfant est isolé et la famille doit venir le récupérer.

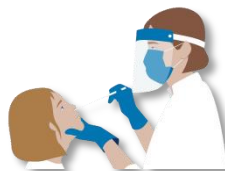


Je contacte un médecin pour avoir un avis médical ou la plateforme COVID au **0800 130 000** (appel gratuit)

Je lui signale si un proche est malade ou a eu une PCR positive.



Un autre diagnostic est posé et / ou le médecin ne prescrit pas de test PCR.



Le médecin prescrit un test PCR.

S'il y a un doute important, garder toute la fratrie.

Résultat négatif

Résultat positif *



Mon enfant peut retourner à l'école dès qu'il n'est plus malade. Il n'a pas besoin d'un certificat médical mais il faut une attestation sur l'honneur (mot dans le cahier de liaison)

Mon enfant reste isolé à la maison pendant le temps défini par le médecin (7 jours).
S'il n'est plus malade, il peut ensuite retourner à l'école.

* Prévenir l'école immédiatement (même le week-end) par mail : ce.0530353w@ac-nantes.fr